

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant :

Nom et prénom des enfants	Année de naissance

4- Diplôme préparé cette année et études antérieures

Année d'obtention du baccalauréat (ou équivalent) :

Diplôme préparé en 2024/2025 :

Année	Etablissement	Formations suivies	Validé
2023/2024			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
2022/2023			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
2021/2022			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
2020/2021			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
2019/2020			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

5- Budget mensuel de l'étudiant

À compléter précisément

Ressources (en euro)		Dépenses (en euro)	
Salaire régulier		Loyer	
Aide ponctuelle		Gaz et Electricité	
CAF		Eau	
Aide familiale		Téléphone	
Prêt bancaire		Alimentation	
Autres (à préciser)		Transport	
		Mutuelle+ assurance	
		Virement à la famille	
		Autres (à préciser)	
Total		Total	

DOCUMENTS A FOURNIR ET À DEPOSER,
ACCOMPAGNÉS DE CE FORMULAIRE,
AUPRÈS DE LA SCOLARITÉ

- Lettre de demande motivée ;
- 1 photocopie du livret de famille ;
- 1 relevé des notes de l'année précédente, dans l'enseignement supérieur ;
- 1 relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;
- Justification des ressources :
 - Avis d'imposition ou de non-imposition 2024 (sur les revenus 2023) des parents, ou de l'étudiant lui-même ;
 - Copie des 3 derniers bulletins de salaires ou contrat de travail ;
 - Pour les étudiants internationaux : justificatifs des ressources annuelles fourni à la préfecture.

**L'absence de justificatif devra être motivée. Toute demande incomplète se verra rejetée.
La commission se réserve le droit de demander d'autres documents permettant d'apprécier la situation sociale de l'étudiant.**

Je certifie exacts les renseignements portés sur cet imprimé, sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements peut entraîner le rejet de ma demande.

Demande de remboursement faite à le

Signature :

Note d'informations

Rappel de la réglementation

Le code de l'éducation (art R719-59 et R719-50) prévoit deux types d'exonération :

- Exonération de plein droit pour les bénéficiaires d'une bourse d'enseignement accordée par l'Etat et les pupilles de la nation.
- Exonération sur demande individuelle pour les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle. Les décisions d'exonération sont prises par le président de l'Etablissement, après réunion de la commission d'exonération des droits d'inscription en application de critères généraux fixés par le conseil d'établissement et dans la limite des 10% des étudiants inscrits.

Objet du remboursement :

Seuls sont remboursés les **DROITS D'INSCRIPTION** soit, pour 2025/2026, **175 € pour une inscription en licence et 250 € pour une inscription en master.**

En cas d'inscription supplémentaire, celle-ci n'est pas remboursée.

Procédure :

Le dossier doit être déposé auprès de votre scolarité

- **Avant le 17 octobre 2025** pour passage en commission avant la fin de l'année 2025 ;
- **Avant le 16 janvier 2026** pour passage en commission au début de l'année 2026.

Dans le cadre de cette procédure, vous avez la possibilité de soumettre votre situation à l'assistante sociale.

Critères de remboursement :

Les critères sont de deux ordres, pédagogiques et sociaux, sans pouvoir être séparés les uns des autres. Le barème est le suivant pour l'année 2024/2025 :

Montant du Revenu Brut Global

- **35 086 €** pour **1** enfant à charge (soit 3 parts, même si l'un des parents est décédé)
- **46 767 €** pour **2** enfants à charge (4 parts)
- **58 448 €** pour **3** enfants à charge (5 parts)
- Soit la part à **11 681 €**

En règle générale, sont exclues de l'exonération les demandes émanant :

→ **D'étudiants inscrits à un Diplôme d'Université (D.U.)**

→ **D'étudiants ayant un Master (ou plus) et demandant une inscription en Licence**

→ **D'étudiants inscrits en CPGE**

La décision de remboursement n'a pas de caractère automatique. Elle est prise en fonction de la situation personnelle et des justificatifs fournis.